



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2020

N°2020-12-03

**Présents** : Mmes M. G. DOUBLET, D. COTTET, P. BURNIER, JM. PEUTET, C. MOUCHET, G. LYONNET, S. BONNARD, S. BALSAT, G. LEONE-DE-MAGISTRIS, B. DONSIMONI, K. AILLAUD, MC. BELLUZO, J. LAYAT, Y. CHARVET, D. BOZON, L. RUIZ, J. COMBETTE

**Présent en visioconférence**: Mmes M. JM. RAVEL, G. PITTET, S. SABOUREAU-RASCAR, ML. CHARDON,

**Absents excusés et représentés** : Mmes M. R. BOSSON par G. DOUBLET, B. SOFI par C. MOUCHET, N. LAVY par D. COTTET, A. MARCHAND par G. LYONNET, L. COTTY par P. BURNIER.

**Absents excusés**: Mmes M. A. BARATAY

Assiste : W. GARCIA - DGS intérim

Monsieur Gabriel DOUBLET, maire, ouvre la séance à 19h00.

M. le Maire : annonce que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération pour modification de la charte et du règlement intérieur des bibliothèques « Intermède ».
- Délibération pour mise à disposition du foncier pour le collège

## 1 - Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2020

Approuvé à l'unanimité.

## 2 - Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT

Mme D. COTTET

## 3 - Informations, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales

### 3.1 COLLEGE

Mme. D. COTTET: rapporte avoir participé à une réunion pour le collège avec M. G. LYONNET et Sylvie. Lors de cette réunion, le département, la commune et l'Agglo ont présenté chacun leur tour les synthèses des 3 projets d'architectes.

Mme. D. COTTET : a jugé le Département à l'écoute des remarques de la Commune . Il pourrait toutefois s'avérer difficile d'agrandir la surface destinée à la MJC dans les projets où celle-ci est comprise au sein des murs du collège.

Mme. D. COTTET : informe que le jury du département se réunira le 22 décembre et rendra sa décision début janvier.

M. G. LYONNET: rencontrera les représentants du foot et de la MJC le mercredi 09 prochain.

Mme. D. COTTET: souligne le travail conséquent de Sophie HACHET (AA) sur le volet « environnement ».

Mme. C. MOUCHET: indique avoir travaillé avec M. A. BARATAY et es élus de Juvigny sur les accès au collège côté sud.

Mme. C. MOUCHET: demande si le Département travaille sur la mobilité autour de ce projet.

Mme. D. COTTET: indique que ces études seront faites dans un second temps.

M. D. BOZON: demande si les parkings seront retravaillés par les architectes

Mme. D. COTTET : répond par l'affirmative.

M. G. LYONNET : demande si un article traitant du collège peut être inséré au bulletin municipal.

M. le Maire : annonce y être favorable sous réserve de ne pas avancer des éléments n'ayant pas été validé pour l'heure.

*Rédiger un article pour le bulletin. Mme D. COTTET, M. G. LYONNET, Grégory*

### 3.2 FONCIER

Mme. D. COTTET : rappelle que la route de Montauban que certains administrés demandent d'intégrer dans le domaine public communal nécessite une régularisation foncière.

Mme. D. COTTET : précise que des actes de régularisation rédigés par un notaire coutent entre 650 € et 700 € pièce.

Mme. D. COTTET : ajoute que ces actes peuvent être rédigés en mairie. Il y aurait une quarantaine d'actes pour la route de Montauban et une quarantaine pour d'autres régularisations. La secrétaire du service technique va suivre une formation pour la rédaction des actes administratifs.

### 3.3 SCOLAIRE

Mme. C. MOUCHET : informe que le conseil d'école de l'élémentaire s'est tenu le 24 novembre dernier. On dénombre 237 enfants scolarisés en école élémentaire répartis comme suit : 57 CP, 47 CE1, 34 CE2, 48 CM1 et 51 CM2.

Mme. C. MOUCHET : indique que le nouveau règlement intérieur a été voté en intégrant le protocole sanitaire. Toutes les sorties sont ajournées. Le projet piscine est maintenu, il devrait avoir lieu en mars 2021.

Mme. C. MOUCHET : rapporte qu'un point a été fait sur les travaux faits et à venir. Jérôme DUCHENE (directeur de l'école) souhaiterait rencontrer monsieur le Maire et la commission scolaire pour présenter ses besoins quant à l'investissement en matériel informatique.

*Proposer à Jérôme une rencontre le 17 décembre à 18h30 en début de municipalité. Mme C. MOUCHET*

Mme. C. MOUCHET : signale que les parents d'élèves remercient le conseil municipal pour les décorations du BMF.

M. le Maire : indique que Monsieur le Maire de Juvigny constate une baisse d'effectif au sein de l'école communale et risque une fermeture de classe. A savoir que 8 enfants de Juvigny sont scolarisés à Saint-Cergues. Le retour de ces enfants dans leur collectivité d'origine permettrait de contrer la fermeture de classe éventuelle.

Mme. C. MOUCHET : indique que Nathalie ANSELMETTI (Directrice de la maternelle) souhaiterait organiser la fête des petits après la cantine. Cela pose un problème vis-à-vis du protocole sanitaire.

M. le Maire : propose que le Père Noël passe dans chaque classe.

### 3A DEVELOPPEMENT DURABLE

M. JM. PEUTET : a rencontré hier mercredi 02 décembre la responsable des Brigades Vertes afin d'évoquer le planning 2021.

M. JM. PEUTET : propose de retenir 25 jours à 540€/jour, la convention courant jusqu'en 2023 le permet.

M. JM. PEUTET : indique que les Brigades Vertes se verraient confier la démolition des cabanes sur une parcelle acquise par la commune à proximité du chemin le long du Foron (prévenir l'exploitant).

M. JM. PEUTET : indique également que les Brigades Vertes ont démoli une cabane le long du Panfonex. Avec accord de la Commune, un mazot devait être récupéré par les Brigades Vertes, celui-ci a été volé entre temps .

M. JM. PEUTET : informe qu'une subvention de 21 000 € a été attribuée par la DDT (Direction Départementale du Territoire) pour l'animation de Natura 2000.

M. JM. PEUTET : rapporte que la plantation du cerisier dans le verger des écoles a été réalisée avec les élèves. Chantier qui a ravi l'intégralité des participants.

M. JM. PEUTET : rappelle la tenue de la commission Développement Durable le mardi 15 décembre à 19h30 en mairie.

### 3.5 CRECHE

Mme. S. BALSAT : informe avoir assisté à une réunion avec les représentants de Maison Bleue afin de faire le bilan des accueils en crèche sur l'année 2020. A noter qu'aucun cas de COVID n'a été recensé dans l'établissement.

Bien que le taux de remplissage soit au maximum il est toutefois possible de bénéficier d'accueil exceptionnel. La possibilité d'accueil exceptionnel est même revue à la hausse pour l'année à venir.

Mme. S. BALSAT : indique que la commission pour l'attribution des berceaux se tiendra le 08 avril 2021. Les critères doivent être harmonisés entre les communes afin de les intégrer au règlement.

### 3.6 VIE LOCALE

M. le Maire : rapporte avoir été sollicité par une association « Au bonheur du Bois » pour obtenir une aide exceptionnelle pour l'année prochaine. Cette décision sera prise au moment du vote du budget 2021.

M. le Maire : indique que « Novembre Musical des Voirons » qui d'habitude demande une subvention de 2 000 € ne demandera que 500 € en 2021.

M. le Maire : a visité la banque alimentaire d'Annemasse. Cette dernière a vu sa fréquentation augmenter de 20% par rapport à l'année précédente.

M. le Maire : informe que « la maison des solidarités » a reçu jusqu'à 150 personnes en une journée en accueil de jour. L'Abri Grand Froid est complet.

### 3.7 URBANISME

M. le Maire : informe qu'un permis de construire de l'enseigne Burger King a été déposé en mairie. La construction est prévue dans la zone des Vouards.

Après discussion, le conseil municipal n'est pas favorable à cette installation.

M. JM PEUTET : demande si le projet de crématorium pour animaux est toujours actif.

M. le Maire : répond que la société qui était porteuse du projet en est toujours à la phase d'étude.

M. le Maire : indique en aparté que le crématorium prévu sur la commune de Cranves-Sales en est à la phase de consultation.

## 4 - Délégation de signature à M. le Maire

Néant

## 5 - Création d'une ZAD

M. le Maire : propose l'instauration d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) au centre village route des Allobroges afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Le développement d'un secteur clairement identifié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour une opération de renouvellement urbain : ce secteur a vocation à muter et à devenir un quartier de logements collectifs, intégrant des espaces publics ou ouverts au public et des commerces eUou services.

- La mise en place d'un projet urbain qualitatif et fédérateur dans ce secteur qui présente un enjeu fort en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'équipements à l'échelle de la centralité de la commune. En effet, ce secteur au cœur de la centralité jouera un rôle important dans la vie du bourg, un lien entre le cœur commerçant et le cœur administratif et scolaire

- La réalisation de logements collectifs en mixité sociale avec le principe des 3 tiers fixé par Annemasse Aggie qui est inscrit dans le projet de SCoT révisé arrêté le 5 février 2020 : 1/3 de logements locatifs sociaux, 1/3 de logements abordables en accession, 1 /3 de logements en accession libre

**Favorable à l'unanimité.**

## 6 - Création d'un emploi de DGS fonctionnel

M. le Maire : informe qu'il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services afin de palier à l'absence de l'agent titulaire.

**Favorable à l'unanimité.**

## **7 - Convention de mutualisation de la police intercommunale**

M. le Maire : explique que le service de Police Municipale Intercommunale est mutualisé depuis le 1er janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

M. J. COMBETTE : demande s'il est prévu d'augmenter les effectifs.

M. le Maire : répond par la négative.

**Favorable à l'unanimité.**

## **8 - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021**

M. le Maire : expose qu'afin de respecter le principe du repos dominical, de permettre une concurrence saine entre les polarités commerciales et obtenir une cohérence à l'échelle des 12 communes, il est proposé au conseil municipal de maintenir le principe de 6 dimanches ouverts par an, qui seraient les premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été et les dimanches du mois de décembre.

**Favorable à l'unanimité.**

## **9 - Décision modificative n°3**

M. le Maire : informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder en sections de fonctionnement et d'investissement à des transferts de crédits afin d'ajuster le budget pour cette fin d'année.

**Favorable à l'unanimité.**

## **10 - Engagement des dépenses avant le vote du budget 2021**

M. le Maire : explique que pour fonctionner, la collectivité peut voter, par anticipation au budget, un montant de dépenses de fonctionnement égal à 25% du budget de l'année précédente.

**Favorable à l'unanimité.**

## **11 - Adhésion à l'association RER-Sud-Léman**

M. le Maire : L'association milite pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Evian-les-Bains et Saint-Gingolph et avance qu'une fois rouvert, ce tronçon bouclera la ceinture ferroviaire du Léman et serait utile aux pendulaires, écoliers, lycéens, touristes et personnes sans autre moyen de transport. Le coût de l'adhésion est de 100 €.

**Favorable à l'unanimité.**

## **12 - Versement de la subvention sur le budget annexe du CCAS**

M. le Maire : rappelle à l'assemblée que comme convenu lors du vote du budget primitif de la Commune, il y a lieu de procéder au versement de la subvention d'un montant de 30 000 € pour le budget annexe du CCAS.

**Favorable à l'unanimité.**

## **13 - Instauration du télétravail**

M. le Maire : La mise en place du télétravail doit permettre de répondre aux enjeux de modernisation, de développement durable et de bien-être au travail.

**Favorable à l'unanimité.**

## **Point rajouté n°1 - Modification de la charte et du règlement intérieur des bibliothèques « Intermède »**

M. le Maire : indique que la Charte du réseau Intermède prévoit que sa pertinence soit revue en Comité de Pilotage tous les ans au moment du bilan d'évaluation. Ces modifications, proposées par les agents des bibliothèques et les membres du Comité d'Exploitation d'Intermède, doivent être approuvées unanimement par Annemasse Agglo ainsi que par toutes les communes et l'association gestionnaire de la bibliothèque de Juvigny avant d'entrer en vigueur.

**Favorable à l'unanimité.**

## **Point rajouté n°2 - Mise à disposition du foncier pour le collège**

M. le Maire : informe que le Département a sollicité le bloc local, constitué d'Annemasse Agglo et de la commune, pour la mise à disposition d'un terrain libre de toute construction d'une surface comprise entre 2,5 et 3,5 ha permettant la construction d'un nouveau collège, facilement accessible, pour désengorger les établissements actuels. Le bloc local a confirmé le vif engagement des collectivités sur ce projet, en identifiant le site dit « champ Duboule » sur la commune de Saint-Cergues

**Favorable à l'unanimité.**

**14 - Porter à connaissance du Conseil Municipal**

Néant.

**15 - Questions diverses**

**15.1 CCAS**

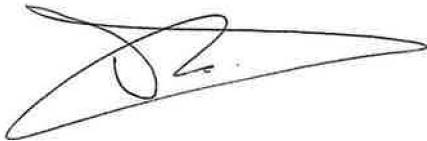
Mme P. BURNIER : rappelle que les colis du CCAS seront distribués aux ayant-droits par les élus et invite chacun à venir les récupérer en mairie le jeudi 17 décembre prochain.

**15.2 Sécurité routière**

M. S. BONNARD : informe qu'un devis a été demandé pour l'acquisition d'un radar pédagogique par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

M. Le secrétaire de séance  
Mme Danielle COTTET



M. Le Maire  
M. Gabriel DOUBLET



